

Compte-rendu du Conseil Municipal du 16 juin 2025

Présents : Christian BETON, Graziella BERTOLA-BOUDINAUD, Laurent GLAD, Chantal JACOBS, Jean-Marc POUILLON, Michel RIVAL, Janine GALLIN-MARTEL, Isabelle GROUSSOL, Maria VUONG, Caroline SONDAZ, Gani BAGCI, Jean-Paul RUKUNDO, Nathalie PACCINI, Carole SOUAK, Dylan RAHIS, Bernard BELONY, Jean-Pierre MAILLES, Séverine ANDRIOT.

Excusés : Paul BONNAIRE (pouvoir à D. RAHIS), Xavier FRANCISCO, Nicole YVRARD (pouvoir à B. BELONY), Armel TALBOT.

Secrétaire de séance : Michel RIVAL

Subvention exceptionnelle au Basket-Club Nivolas : dans le cadre des matchs de championnat, le BCN est amené à se déplacer sur des distances parfois importantes. Cette année, le club a réalisé un déplacement relativement distant pour un match important. Au regard des frais occasionnés, le club sollicite une participation de la mairie. Il est proposé de contribuer aux frais de déplacement du club par le biais d'une subvention exceptionnelle de 400 €. (Unanimité)

Composition du conseil communautaire du prochain mandat : la composition des conseils communautaires doit être redéfinie à chaque renouvellement général des conseils municipaux. Le nombre de conseillers communautaires pour la CAPI devrait s'élever en 2026 à 48 conseillers communautaires (à répartir entre les communes selon les règles de représentation proportionnelle à la plus forte moyenne) et 1 conseiller communautaire pour chaque commune qui n'aurait obtenu aucun siège à l'issue de cette répartition, soit 58 conseillers au total.

Une disposition permet toutefois de s'écarter partiellement de ce total, la CAPI propose de porter à 71 (contre 70 actuellement) le nombre de conseillers communautaires.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le nombre de conseillers et la répartition des sièges proposée par la CAPI. (Unanimité)

Don de matériel de la mairie au Sou des Ecoles et à l'Alep Arts et Culture : la mairie dispose de matériel ancien dont elle n'a plus usage. Afin de donner une nouvelle vie à ce matériel il est proposé d'en faire don au Sou des écoles et à l'Alep Arts et Culture, qui pourront organiser une vente au profit des écoles pour l'une et des animations culturelles de la commune pour l'autre. La liste du matériel proposée en donation est la suivante :

Informatique au Sou des Ecoles : 18 claviers (5 HP, 2 Compaq, 11 Dell), 21 écrans (5 Nec, 1 Compaq, 12 Dell, 1 Daewoo, 1 Acer, 1 HP), 1 imprimante HP Deskjet 3050A.

Mobilier à l'Alep Arts et culture : 9 ensembles « bureaux écoliers » avec bancs accolés. (Décision unanime du Conseil Municipal)

Dépôt de dossier « Aide aux maires bâtisseurs » dans le cadre du Fonds Vert : Par la loi de finances pour 2025, l'Etat a ouvert un dispositif qui soutient la production de logements en France. Ce soutien passe notamment par une aide financière aux « maires bâtisseurs », actifs pour le développement de leurs territoires et la production des logements. Cette aide a vocation d'encourager la délivrance de permis de construire pour des opérations vertueuses et d'assurer une mise en chantier rapide, d'ici fin juin 2027. Elle permet aux communes de financer tout type d'équipements publics, comme le parc Vert-Mêle.

Les deux projets qui peuvent être présentés sur Nivolas-Vermelle sont les suivants : « Maison Paillet » (réhabilitation d'une ancienne grande maison bourgeoise) qui permet d'aménager 14 logements (9 PLUS et 5 PLAI) et une « Pension de famille » de 25 logements en PLAI.

Le rapporteur propose de présenter ces 2 opérations au titre de l'aide aux Maires bâtisseurs.
(Unanimité)

Achat de parcelles rue du Lac : Le projet de voie douce sur les rues du Lac et du Vernay nécessite une emprise dépassant la voirie publique. Comme cela a été fait pour des terrains de la rue du Vernay, les travaux sur la rue du Lac nécessitent également l'achat de morceaux de parcelles situés sur l'itinéraire de la voie douce. Le prix de rachat fixé avec les propriétaires est de 30 €/m². Les parcelles concernées sont les suivantes :

- AB 0784 : achat de 51m² coût d'acquisition 1530 €
- AB 0781 : achat de 5m² coût d'acquisition 150 €
- AB 0783 : achat de 14m² coût d'acquisition 420 €
- AB 0782 : achat de 18 m² coût d'acquisition 540 €

Il est proposé d'approuver l'acquisition des parcelles mentionnées et d'autoriser M. le Maire à signer les actes notariés et tous documents relatifs à l'opération. (Unanimité)

Lutte contre le moustique tigre : Suite à la présentation d'une application par la société Zzzzap lors de la séance précédente, le Conseil Municipal se prononce majoritairement contre l'adhésion à cette application. Par ailleurs, la Municipalité mènera une campagne d'information contre le moustique tigre avec ses propres outils de communication. Le Conseil Municipal se prononce contre l'adhésion à l'application Zzzzap par 18 voix, pour 1 voix et 1 abstention.